LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_185-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_185 PASS COMMERCE ET ARTISANAT

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n°651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE du 26 juin 2014, déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 , (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 Juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021, (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

VU la publication au JOUE le 15 décembre 2023 du nouveau règlement communautaire (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, pour la période 2024-2030 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'action Publique et d'Affirmation des Métropoles ;

VU l'article L1511-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération CC- 2023-062 du Conseil Communautaire du 2 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique pour la période 2023-2028 et autorisant le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la signer ;

VU la délibération CC-2023-062 du Conseil communautaire du 2 mai 2023 approuvant le dispositif Pass Commerce et Artisanat et sa mise en œuvre à partir du 1er juillet 2023 ;

VU la délibération du conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention et autorisant le Président du Conseil régional à les signer ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_185-DE

VU la convention de partenariat signée entre la Région Bretagne et Loudéac communauté Bretagne Centre le 10 août 2023 ;

VU la délibération B-2024-088 du Bureau Communautaire du 5 novembre 2024 et l'avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique avec la Région Bretagne, en date du 31 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 9 décembre 2025 ;

Entreprise	EURL SCIMPP M. COLLET Stéphane- 2 Rue de Rennes- PLEMET
Activité	Restauration rapide
Projet	Création : d'une pizzeria, 2 Rue de Rennes à PLEMET. Travaux d'aménagement et achat de matériel de production.
Montant global du projet HT	54 620,00 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	46 827,26 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	7 500,00 €
Observations	
Entreprise	E.I ROBIN-RICHARD Séverine 3R INSTITUT- 37 Rue Louis Lavergne- LOUDEAC
Activité	Soins de beauté
Projet	Création d'un institut de beauté au "37 Rue Louis Lavergne" à LOUDEAC. Travaux d'aménagement, matériel numérique, enseigne, matériel.
Montant global du projet HT	25 996,00 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	23 556,74 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	7 067,02 €
Observations	

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_185-DE

Entreprise	SNC LE KASA BAR M. TURMEL William- 6 Rue Felix Couteau- PLOUGUENAST-PLOUGUENAST-LANGAST
Activité	Débit de boisson
Projet	Reprise du bar jeux PMU au 6 Rue Felix Couteau- PLOUGUENAST à PLOUGUENAST-LANGAST. Matériel anti intrusion et enseigne
Montant global du projet HT	19 311,21 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	15 916,31 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	4 774,89 €
Observations	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et les pièces administratives afférentes.

Exercice : 72
Présents : 46
Pouvoir(s) : 13
Pour : 59
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 9 décembre 2025
Le Président
Xavier HAMON

Date : 2025.12.12 15:25:46 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN

Date : 2025.12.12 15:30:58 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_185-DE

